



Mairie de Cerny
8 rue Degommier
91590 Cerny
Tél : 01 69 23 11 11
Fax : 01 69 23 11 10

(À rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER-N° PC 91129 25 10012

Déposé le 10/11/2025

Par : Monsieur Kader YAKUT

Adresse des travaux : Rue aux Moines

Cadastré : AO812

DESTINATAIRE

Monsieur Kader YAKUT
79 Chemin de la Ferté Alais
91100 Corbeil-Essonnes

Affaire suivie par : Inès DECHÈVRE

Objet : rejet tacite sur une Permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes pour la construction d'une maison individuelle en rez-de-chaussée avec combles (article R.423-39 du code de l'urbanisme)

Monsieur,

J'ai le regret de vous informer que votre demande de Permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes susvisée a fait l'objet d'un **rejet tacite** en date du 25/02/2026.

En effet, dans le mois qui a suivi le dépôt de votre demande en Mairie de Cerny, nous vous avons notifié sur votre espace GNAU un courrier pour vous avertir que votre dossier ne comportait pas toutes les pièces relatives à son instruction. Ce courrier vous a été présenté en date du 25/11/2025.

Vous bénéficiez donc d'un délai de 3 mois à compter du 25/11/2025, soit jusqu'au 25/02/2026, pour présenter en mairie de Cerny contre décharge, l'ensemble des pièces manquantes à votre dossier.

Or, à ce jour vous n'avez toujours rien transmis à la commune. C'est pourquoi votre demande fait l'objet d'un rejet tacite.

Ainsi, il vous appartient dès à présent de déposer une nouvelle demande dûment accompagnée de l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction, si le projet doit être réalisé.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à Cerny, le 26 février 2026

Le Maire Adjoint
François LACOMME

